

• CSE extraordinaire
• du 3 septembre
• 2021

Siège

L'info avant tout

Le CSE Siège rejette le transfert d'émissions et de ses salariés vers France TV Studio

Non, non et non... C'est la réponse ferme du CSE du Siège au projet de la direction de France Télévisions de transférer la production de six émissions emblématiques du Service Public, avec les salariés qui y travaillent, vers la filiale France TV Studio : Télématin, Des Racines et des Ailes, Thalassa, Faut pas Rêver, Des Chiffres et des Lettres, Passage des Arts.

Le vendredi 3 septembre, les élus ont ainsi opposé un refus catégorique à l'unanimité des présents. Toutes les organisations syndicales, dont le SNJ, ont validé la résolution finale clôturant ainsi l'information-consultation au niveau du siège.

Après la condamnation de la direction de France Télévisions à fournir des pièces manquantes au dossier (à la suite de l'audience du 17 juin dernier), c'est un nouveau revers pour la direction, et notamment pour M. Stéphane Sitbon-Gomez (directeur des programmes et des antennes), principal artisan et avocat du projet devant les instances.

[Lire ici la résolution des élus au CSE du siège.](#)

En début de séance, vos élus SNJ ont clairement pris position sous la forme d'un préalable, intitulé **« Un transfert au prix fort pour les salariés »**.

Une expertise, pour mettre des mots sur les maux, selon vos élus SNJ.

En séance, les experts du cabinet Secafi, mandatés par les élus du CSE, ont évoqué une tension autour du projet, prenant notamment sa source dans une annonce jugée brutale par les salariés. Autre constat à l'origine du climat de défiance : les actions de prévention n'ont pas été suffisantes et n'ont pas permis de répondre aux obligations de l'employeur en matière de santé mentale.

Parmi les éléments potentiellement contestables, selon Secafi, la copropriété des marques entre France TV SA et France TV Studio ou le recours prioritaire à la Fabrique qui n'est pas suffisamment contraignant.

Les personnels « transférables » sont au nombre de 84 pour les CDI, et 2 en CDD...

(...)

(...)
mais les 2 CDD n'ont pas été reconduits et deux CDI sont sortis de la liste, en mobilité interne ou partis vers l'extérieur de l'entreprise, détaillent les experts. D'autres salariés sont en réflexion ou en négociations (moins de cinq).

Autre point important, les experts de Secafi indiquent ne pas avoir pu démontrer la pérennité économique des programmes concernés, en l'absence de comptes de résultats complets par émission. Télématin est la plus représentée au niveau des personnels (44% des CDI) et la seule dont les charges sont quasiment couvertes par les recettes publicitaires, les autres programmes dans le périmètre du transfert étant déficitaires. Une projection table à partir de la quatrième année (le contrat cadre est prévu sur 3 ans) sur une baisse de chiffre d'affaire de 10% par an, qui correspondrait à l'arrêt d'une émission chaque année.

Toujours d'après Secafi, le transfert des 84 CDI a pour objectif d'assurer la maîtrise de la

masse salariale de France TV et non du groupe. Il engendrerait un doublement des effectifs permanents à France TV Studio, qui devra mettre en place une structure d'accueil dimensionnée.

Sur le plan juridique, les experts ont souligné que plusieurs éléments remettent en cause la notion de « *l'entité économique autonome* » indispensable pour le transfert envisagé. Une entité que la direction considère comme un tout prenant en compte la globalité des six émissions. A Télématin, Secafi constate une forte imbrication avec les personnels de la rédaction nationale. Les transferts des salariés ne concernent pas la hiérarchie au delà des rédacteurs-en-chef.

En conclusion, Secafi affirme que deux autres modalités de transfert des salariés pourraient être envisagées, sur la base du volontariat ou avec une simple mise à disposition des salariés. Des hypothèses que la direction refuse catégoriquement. •

Les débats avec des positions irréconciliables ?

Vos élus SNJ ont ouvert le bal des questions en soulignant la différence de politique entre ce que veut la direction et ce que nous imaginons. Pourquoi ne pas maintenir les salariés sous des contrats France TV SA ? Un présentateur d'une émission politique et joker du 20 heures aura-t-il un contrat France TV Studio ? Ce que l'on peut faire pour une vedette, pourquoi ne pas le généraliser pour 84 salariés ?

Stéphane Sitbon-Gomez, qui incarne le projet depuis plusieurs mois, répond que « *tous les salariés de l'info restent à l'info, tous ceux qui participent aux programmes seront transférés, ça vaut pour*

les vedettes et les autres ».

Le directeur des antennes et des programmes a expliqué que le projet constitue un choix de développement, un choix stratégique et un choix politique. « *Le marché n'est plus local, il est mondial, je n'ai pas envie qu'on soit des nains à la botte des grands groupes de production* » a-t-il ajouté. Selon son analyse, « *notre système a conduit à la stagnation de la production interne* » depuis des décennies.

Ce transfert d'émissions cache-t-il, comme le pensent vos représentants du SNJ, une volonté de (...)

(...)

faire baisser la masse salariale dans un contexte d'échec de la RCC (Rupture conventionnelle collective) ? La réduction des effectifs sera réalisée à France TV SA, pas dans les effectifs du groupe, le projet ne fait pas un euro d'économies, se défend M. Sitbon-Gomez.

Le directeur des antennes et des programmes a esquissé une forme de mea culpa sur la présentation de ce projet : « *Je prends ma part de responsabilité de ce qui a été considéré comme une brutalité et je le regrette* ». Et de préciser qu'il faudra associer la DSQVT (Direction Santé et Qualité de Vie au Travail).

Dans le cadre de ce transfert, le statut collectif des salariés concernés est mis en cause. L'accord de mai 2013 de France TV SA survit pendant une période maximale de 15 mois dans l'attente de la signature d'un accord d'adaptation, précisent les experts. Une négociation anticipée intervenant avant le transfert peut aboutir à un accord de transition (valable pour une période maximale de 3 ans) ou bien à un accord d'adaptation anticipé (période librement négociée et possiblement à durée indéterminée).

Stéphane Sitbon-Gomez a affirmé qu'à titre personnel, il est pour un accord collectif unique à tout le groupe. Une petite phrase loin d'être anodine car ce que veut apparemment la direction ne revient pas à étendre l'accord de mai 2013 à tout le groupe.

A propos des inquiétudes autour de la partie technique des émissions concernées, M. Sitbon-Gomez a précisé être « *pour qu'on mette dans le contrat de transfert le recours prioritaire à la Fabrique* ». Les personnels de la Fabrique seront-ils, à terme, visés eux aussi par un futur transfert vers France TV Studio ? Non, a rétorqué le directeur en

charge de ce projet. Pas question de transformer La Fabrique en filiale, le directeur des antennes et des programmes ne voyant « aucun intérêt d'aller faire la guerre sur le marché de la fabrication ».

Stéphane Sitbon-Gomez précise enfin que l'information et les sports, qui relèvent du domaine « *régalien* » sont de fait exclus du périmètre concerné par un éventuel transfert.

L'information consultation se poursuit et le projet de transfert de la production des six émissions vers France TV Studio sera soumis à l'avis du CSE Central, le 13 septembre prochain. •

Paris, le 6 septembre 2021

Vos élus et représentant syndical au siège



Serge Cimino (titulaire)



Béatrice Gelot (titulaire)

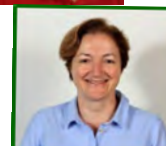


Dominique Bonnet (titulaire)

Antoine Chuzeville (suppléant)



Sophie Guillaumin (suppléante)



Francis Mazoyer (RS)



**Syndicat National des Journalistes
de France Télévisions**

Nous rendre visite : bureau D 142

Nous contacter :

snj@francetv.fr

01 56 22 88 28